RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2016
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de membres

En exercice :	29
Présents :	26
Représentés :	02
Excusé :	01
Absent :	00

Présents : Mmes I. CHRIQUI DARFEUILLE, A. CHANTRAINE, D. GEREZ, S. GERIN, D. METRAS-RIGOLIER, G. BARRON-FERRY, S. COLLOMB, I. CONVERT, C. AGARRAT, N. WEILL

MM F. JEAN, B. DUSSURGEY, F. VERICEL, P. MARTIN, C. KEZEL, G. BICHONNIER, J.P. DUBAIN, B. BALESTIE, G. DOMINIQUE, S. MARTINEZ, B. LÉCOLLIER, P. BIANCHI, A. FABRE, C. LEFEVERE, F. PILAZ, R. MÉNÉTRIER

Excusés représentés :

C. AUJOULAT	pouvoir donné à	A. CHANTRAINE
X. MALLAURAN	pouvoir donné à	R. MÉNÉTRIER

Excusé : T. CHOULET

Secrétaire de séance : G. BARRON FERRY

L'an deux mil seize, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Brindas, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de F. JEAN, Maire.

F. JEAN, Maire, accueille au nom du conseil Municipal B. LÉCOLLIER, nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de Mme G. RECEVEUR et lui souhaite la bienvenue.

F. JEAN, Maire, propose d'adopter le Procès-verbal du Conseil Municipal du vingt-sept juin deux mil seize. Le procès-verbal est adopté à l'Unanimité des personnes présentes lors de ce Conseil.

1. Présentation du rapport annuel de la CCVL
M. MALOSSE, président de la CCVL

Le rapport complet est consultable à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site de la CCVL, http://www.ccvl.fr/, à la page : CCVL / CCVL / Rapports d'Activité

VILLE DE BRINDAS - 18, place de Verdun - BP 3 - 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 - Fax : 04 78 45 40 94 - courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY

2. **Présentation du rapport annuel du SAGYRC**
   A. CHANTRAINE, D. GEREZ

   Le rapport complet est consultable à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site du SAGYRC : http://www.riviere-yzeron.fr/documentation/, à la page Bilan.

A. CHANTRAINE, déléguée de la Commune auprès du SAGYRC, rappelle qu'actuellement le SAGYRC, son Président et son équipe, rencontrent de grosses difficultés à faire avancer les projets de retenues sèches, en cours depuis de nombreuses années, et souhaite souligner que le maire et son équipe apporte tout leur soutien à M. BADOIL , président du SAGYRC, dans ce dossier.

FINANCES

D2016-50 : Décision modificative n°1

Monsieur DURSURGEY, adjoint au Maire en charge des Finances, rapporteur, rappelle que le budget 2016, voté le 8 février 2016 comporte les autorisations de crédits suivantes :

Fonctionnement

		Montant en € TTC
chapitre 011	Charges de gestion courantes	750.330,00
chapitre 012	Charges de personnel	2.010.000,00
chapitre 014	Atténuation de produits (*Prélèvement Loi SRU et FPIC)*	112.000,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	460.275,00
chapitre 022	Dépenses imprévues	60.000,00
chapitre 023	Virement à la section d'investissement *(autofinancement)*	334.131,40

Investissement

		Montant en € TTC
chapitre 21	Immobilisations corporelles	1.291.129,90
chapitre 16	Emprunts	148.074,00
Chapitre 040	Opération d'ordre entre sections (*amortissements)*	331,00

L'exécution budgétaire 2016 fait apparaitre des réajustements nécessaires, lesquels demandent d'adopter une décision modificative :

Section de fonctionnement

- Sur le chapitre 011 : Charges à caractère général :

  Face aux dépenses suivantes : fluides (compte 60611 et 60612) , fournitures d'entretien (60631), petits équipements (60632), contrats de prestations de services (notamment NAP,

Vallons du Lyonnais
COMMUNAUTÉ de COMMUNES
VILLE DE BRINDAS – 18, place de Verdun – BP 3 – 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 – Fax : 04 78 45 40 94 – courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY

611), blanchisserie (61558), étude et recherche (expertise, missions techniques, 617), documentation générale (6182), organisme de formation (6184), annonces et insertions (6231), frais d'affranchissement (6261), frais bancaires (627), frais de missions (6256), nettoyage des locaux (6283), autres prestations de services (exemple mise en fourrière, 6288), un réajustement de crédit est nécessaire à hauteur de 40 000 €.

De plus, de nombreuses réparations imprévues sont intervenues (ou en cours) au restaurant scolaire, dans les écoles et dans les autres bâtiments communaux pour un montant de 20 000 €.

- Sur le chapitre 012 : Charges de personnel :

Les crédits d'un montant de 2 300 €, relatifs aux contrats d'animation pour la médiathèque, sont à inscrire au chapitre 011 (compte 611) et non au chapitre 012 (compte 6218).

Suite à une erreur d'imputation entre les chapitres 012 et 011, il est nécessaire de réaffecter 450 € au chapitre 011 (compte 6225) correspondant au compte indemnités dues au comptable.

- Sur le chapitre 014 : Atténuation de produits :

Le FPIC (80 722 €) et le prélèvement « Loi SRU » (63 361.56 €), notifiés par les services de l'État, s'élèvent à un montant total de 144 083.56 € soit un écart de + 32 083.56 € par rapport au montant inscrit au Budget Primitif 2016.

- Sur le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est proposée pour l'association du Téléthon (compte 6574)

Section d'investissement

- Sur le chapitre 16 : Emprunts :

Après nouveau calcul, le montant des emprunts s'élève à 148 200 € contre 148 074 € fixés au budget primitif.

- Sur le chapitre 040 : Opérations d'ordre entre les sections :

Le Trésorier Principal a demandé à la Commune d'amortir des subventions de police de l'année 2011, qui avaient été omises, à hauteur de 554.13 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 1 relative au budget principal pour l'exercice 2016, comme suit :

VILLE DE BRINDAS – 18, place de Verdun – BP 3 – 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 – Fax : 04 78 45 40 94 – courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Section de fonctionnement

Virement du Chapitre 023 aux chapitres 011 et 014.

Du Compte

Chapitre	Nature et Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement *(autofinancement)*	**72.400**

Vers

Chapitre	Nature et Libellé	montant
011	Natures à répartir	**40 000**
014	739115 Prél. Loi SRU	**1 400**
014	73925 FPIC	**31 000**
TOTAL		**72 400**

Pour le chapitre 011, la répartition sera la suivante (à titre indicatif)

- Compte 60611 eau 2 000
- Compte 60612 électricité 10 000
- Compte 60631 fournitures d'entretien 500
- Compte 60632 petits équipements 500
- Compte 611 contrats de prestations de services 12 900
- Compte 61558 blanchisserie 1 500
- Compte 617 étude et recherche 500
- Compte 6182 documentation générale 2 500
- Compte 6184 organisme de formation 1 000
- Compte 6231 annonces et insertions 500
- Compte 6261 frais d'affranchissement 2 000
- Compte 627 frais bancaires 100
- Compte 6256 frais de missions 500
- Compte 6283 nettoyage des locaux 2 500
- Compte 6288 autres prestations de services 3 000

Virement du Chapitre 022 aux chapitres 011 et 65.

Du compte

Chapitre	Nature et Libellé	montant
022	Dépenses imprévues	**21 000, 00**

Vers

Chapitre	Nature et Libellé	montant
011	6156 Maintenance	**20 000, 00**
065	6574 Subventions	**1 000, 00**
TOTAL		**21 000, 00**

Virement du Chapitre 012 au chapitre 011.

Du compte

Chapitre	Nature et Libellé	montant
012	6218-Autres personnels extérieurs	**2 750, 00**

Vers

Chapitre	Nature et Libellé
011	611-Contrats de prestatio services *(animateurs pou médiathèque)*
011	6225-Indemnités au comptable
TOTAL	

Vallons du Lyonnais
COMMUNAUTÉ de COMMUNES

VILLE DE BRINDAS – 18, place de Verdun – BP 3 – 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 – Fax : 04 78 45 40 94 – courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY

Section investissement

Virement du Chapitre 021 au chapitres 16 et 040.

Du compte

Chapitre	Nature et Libellé	montant
021	2111 terrains nus	**680,13**

Vers

Chapitre	Nature et Libellé	montant
016	Emprunts	**126,00**
040	Opérations d'ordre entre les sections	**554,13**
TOTAL		**680,13**

Les chapitres 042 (opération d'ordre entre les sections) et 021 (Virement de la section de fonctionnement) seront réajustés en conséquence.

En conséquence, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 octobre, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'ajustement des crédits de fonctionnement et d'investissement inscrits au budget primitif, comme suit :

En fonctionnement : vote en équilibre

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT en €	CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT
011	divers comptes	62 750,00 €	042		554,13 €
014	739115	1 400,00 €			
014	73925	31 000,00 €			
65		1 000,00 €			
012	6218	-2 750,00 €			
022		-21 000,00 €			
023		-71 845,87 €			
TOTAUX		554,13 €	TOTAUX		554,13 €

En investissement : vote en déséquilibre sans incidence sur le budget puisque voté en suréquilibre.

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT
16		126,00 €	021		-71 845,87 €
21	2111	-680,13 €			
040		554,13 €			
TOTAUX		0,00 €	TOTAUX		-71 845,87 €

Résultat du vote : UNANIMITÉ

VILLE DE BRINDAS - 18, place de Verdun - BP 3 - 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 - Fax : 04 78 45 40 94 - courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY

D2016-51 : subvention exceptionnelle 2016 : Téléthon

F. JEAN, Maire, rapporteur, indique que l'association Comité des Fêtes organise le Téléthon le 2 et 3 décembre prochain.
Les animations prévues pour cette occasion commenceront le vendredi 2 décembre à 18H au gymnase où de nombreux défis sportifs sont prévus jusqu'à minuit, des chants, une scène musicale libre, danses, une restauration sur place est prévue. Ces défis se poursuivront également toute la journée du samedi. Par ailleurs sont également prévus un mur de post-it et un château gonflable pour les enfants dans la grande Salle des Fêtes.
L'organisation de cette manifestation nécessite des besoins financiers et humains importants. Le budget prévisionnel est estimé à 3.000 €

Afin de permettre à l'association d'organiser au mieux ces journées, **F. JEAN** propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € (33%) au Comité des Fêtes.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité des Fêtes pour l'organisation du Téléthon.
- De dire que cette somme sera mandatée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget 2016.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

D2016-52: Rémunération des agents recenseurs

B. DUSSURGEY, adjoint au Maire en charge des Finances, rapporteur, explique que le Recensement Général de la Population va être organisé sur la Commune du 19 janvier au 18 février 2017. Les chiffres issus du recensement vont notamment permettre de dimensionner les futures dotations de la Commune, il est donc primordial que cette enquête se fasse de manière rigoureuse et exhaustive.
La commune doit pour ce faire recruter 10 agents recenseurs pour une durée d'environ 7 semaines.
Deux demi-journées de formation sont prévues au début du mois de janvier.
Les personnes à recruter doivent avoir un niveau d'études minimum afin d'assimiler l'ensemble des règles, avoir des capacités de dialogue afin de convaincre les habitants de répondre aux questionnaires, être discrets et avoir de l'ordre et de la méthode afin de réaliser rapidement la collecte de leur district (250 logements). Par ailleurs, compte tenu du territoire de la Commune, il est indispensable qu'ils disposent d'un mode de transport autonome.
Il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Bulletin individuel : 1.40 €
- Feuille de logement : 1.13 €

Vallons du Lyonnais
COMMUNAUTÉ de COMMUNES
VILLE DE BRINDAS – 18, place de Verdun – BP 3 – 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 – Fax : 04 78 45 40 94 – courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY

- Forfait par formation : 20 €

La Commune percevra pour l'organisation du recensement une dotation de 11.084 €.
Sur la base des tarifs précédents, Le coût brut des agents recenseurs est estimé à 11.093 € 04 et les charges patronales à 3.993 € 49. L'allocation de l'État devrait donc couvrir le montant des rémunérations brutes hors cotisations patronales.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

D2016-53 : Création d'un emploi statutaire ouvert au grade de rédacteur,
Rapporteur : F. JEAN

F. JEA N, Maire, rapporteur, explique qu'un agent du service finances, employée sur le grade d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet, est inscrit sur liste d'aptitude de promotion interne lui permettant d'accéder au cadre d'emplois des rédacteurs.
Afin de permettre cette promotion interne valorisant les acquis de l'expérience professionnelle et son ancienneté, il est proposé d'ouvrir son poste d'assistant comptable et budgétaire au cadre d'emplois des rédacteurs. Ainsi, durant sa période de stage de 6 mois, cet agent sera placé comme stagiaire au sein du cadre d'emplois des rédacteurs sur son poste. Elle sera dorénavant affectée pour 50% de son temps complet comme assistante comptable et budgétaire, service finances, et pour l'autre moitié sur le poste de responsable du service CCAS.
Cet agent sera durant sa période de stage détaché de son cadre d'emploi initial.
Après avis favorable du Comité technique Paritaire, il est donc proposé de créer un emploi statutaire ouvert au grade de rédacteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- DE CRÉER un emploi statutaire ouvert aux grades de rédacteur,
- D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs correspondante.
- D'APPROUVER la modification du tableau des emplois correspondante.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

D2016-54 : Modification des Statuts de la Communauté de Commune des Vallons du Lyonnais

F. JEAN, Maire, rapporteur, explique que les dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe entraine une modification dans les compétences de Communautés de Communes.
En effet auparavant, les communautés de Communes devaient exercer 2 compétences parmi la liste des compétences obligatoires et 3 compétences optionnelles.
La CCVL, et les Communes membres avaient choisi :

- L'aménagement de l'espace communautaire et
- Le développement économique,

Comme compétences obligatoires,

VILLE DE BRINDAS – 18, place de Verdun – BP 3 – 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 – Fax : 04 78 45 40 94 – courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY

Et :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement,
- La politique du logement et du cadre de vie,
- La voirie et les réseaux d'intérêt communautaire,
- Le développement Culturel de l'Espace Communautaire et
- Le Développement et l'aménagement sportif de l'espace Communautaire

Comme compétences optionnelles.

Dorénavant les Communautés de Communes doivent, au 1er janvier 2017, exercer 4 compétences obligatoires (Aménagement de l'Espace ; Actions de développement Économiques ; Aménagement, entretien et gestion des aires des gens du voyage ; collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés) et au moins 3 compétences optionnelles à choisir dans une liste de 9 (ci-jointe).
Par ailleurs, désormais seul l'énoncé des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives figure dans les statuts soumis à approbation des Communes. L'intérêt Communautaire de ces compétences, en revanche, ne figure plus dans les statuts ; il est dorénavant définit par le seul conseil de Communauté dans une délibération distincte.
Les compétences facultatives ne sont plus, elles, concernées par la définition d'un intérêt communautaire, elles ne figurent donc plus dans les statuts.
Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts de la CCVL.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

D2016-55 : Élection de Conseillers Municipaux au sein des commissions suite à démission

F. JEAN, Maire, rapporteur, rappelle que l'article L2121-22, alinéa 1er, autorise le Conseil Municipal à créer, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.
S'agissant des Communes de plus de 1.000 habitants, l'article 2121-22 prévoit que le mode d'organisation des commissions communales doit assurer la représentation de tous les groupes politiques composant le Conseil Municipal.
Dans ce cadre, le Conseil Municipal a créé ses commissions lors de sa séance du 13 octobre 2014.
Suite à la démission de Mme Receveur de son poste de conseillère municipal et à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal, il convient de la remplacer au sein des commissions dont elle était membre.
C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'élire :

- Un Conseiller Municipal de la liste « BRINDAS, JUSTE POUR VOUS » au sein de la commission Finances (Nombre total de Membres : 11 membres),
- Un conseiller Municipal de la liste « BRINDAS, JUSTE POUR VOUS » au sein de la commission Communication (Nombre total de Membres : 8 membres),
- Un conseiller Municipal de la liste « BRINDAS, JUSTE POUR VOUS » au sein de la commission Urbanisme (Nombre total de Membres : 13 membres),
- Un conseiller Municipal de la liste « BRINDAS, JUSTE POUR VOUS » au sein de la commission Travaux, Voirie, Transport (Nombre total de Membres : 11 membres),

F. JEAN informe que pour la commission Finances, seul **S. MARTINEZ** se porte candidat, pour

VILLE DE BRINDAS – 18, place de Verdun – BP 3 – 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 – Fax : 04 78 45 40 94 – courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY

la Commission Communication, seul **B. LÉCOLLIER** se porte candidat, pour la commission Urbanisme, seul **P. MARTIN** se porte candidat et pour la commission Travaux-voirie, seul **B. LÉCOLLIER** se porte candidat.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la nomination de ces candidats.

Résultat du vote : VINGT-TROIS VOTES POUR, CINQ ABSTENTIONS (C. AGARRAT, P.BIANCHI, A. FABRE, C. LEFEVERE, F. PILAZ conseillers Municipaux du groupe « BIEN VIVRE ENSEMBLE À BRINDAS »)

D2016-56 Désignation d'un délégué Suppléant au sein du S.I.A.H.V.Y.

F. JEAN, Maire, rapporteur, rappelle que la Commune de BRINDAS est membre du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron, dans lequel siège un représentant titulaire de la Commune et un représentant suppléant.
Suite à la démission de Mme Receveur, il convient de la remplacer comme représentant suppléant de la Commune auprès du S.I.A.H.V.Y., et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant au sein de ce syndicat.
C'est pourquoi il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la nomination de B. LECOLLIER comme délégué suppléant au sein du S.I.A.H.V.Y.

Résultat du vote : VINGT-TROIS VOTES POUR, CINQ ABSTENTIONS (C. AGARRAT, P.BIANCHI, A. FABRE, C. LEFEVERE, F. PILAZ conseillers Municipaux du groupe « BIEN VIVRE ENSEMBLE À BRINDAS »)

3. Questions diverses :

4.

- **Information sur site internet**
  F. JEAN, Maire signale que l'ancien site internet de la Commune a été fermé le 23 septembre 2016 et que le nouveau a été ouvert le 6 octobre 2016. Le site n'est pas terminé et il évolue chaque jour. Il signale que le plus rapidement possible sera mis en place un extranet à destination des élus municipaux afin que chacun puisse avoir accès notamment aux comptes-rendus.

- **R. MÉNÉTRIER, conseiller Municipal du groupe « BRINDAS PARTICIPATION ET PROGRÈS »** signale qu'il a noté dans le Brindas en Bref une réunion publique sur la ZAC des Verchères pour le 30 novembre, il souhaiterait avoir des précisions.
  F. JEAN, Maire, signale qu'une Commission Générale sur ce sujet précèdera la Réunion Publique et aura lieu le lundi 28 novembre à 18H30

- **F. JEAN, Maire**, informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation, le samedi 10 décembre de **la journée de la Laïcité**.

Vallons du Lyonnais
COMMUNAUTÉ de COMMUNES
VILLE DE BRINDAS – 18, place de Verdun – BP 3 – 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 – Fax : 04 78 45 40 94 – courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30 et la parole est donnée au public.

Un procès-verbal complet de l'ensemble des débats sera consultable dans les registres de la mairie et sur le site internet de la Commune.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 19 décembre à 19H30

À Brindas, le 10 novembre 2016,

Le Maire

Frédéric JEAN

VILLE DE BRINDAS – 18, place de Verdun – BP 3 – 69126 BRINDAS
Tél. 04 78 16 02 00 – Fax : 04 78 45 40 94 – courriel : accueil@brindas.fr
Commune membre d'ALCALY